



Étude paysagère d'avant-projet

Boulay-Moselle *

- Selon le Cahier de Recommandations pour les magasins types France.
- En application de la loi Climat et Résilience pour l'ombrage des parkings (1er janvier 2024).

** Cette étude pour le projet Boulay-Moselle a été effectuée en phase AVP*

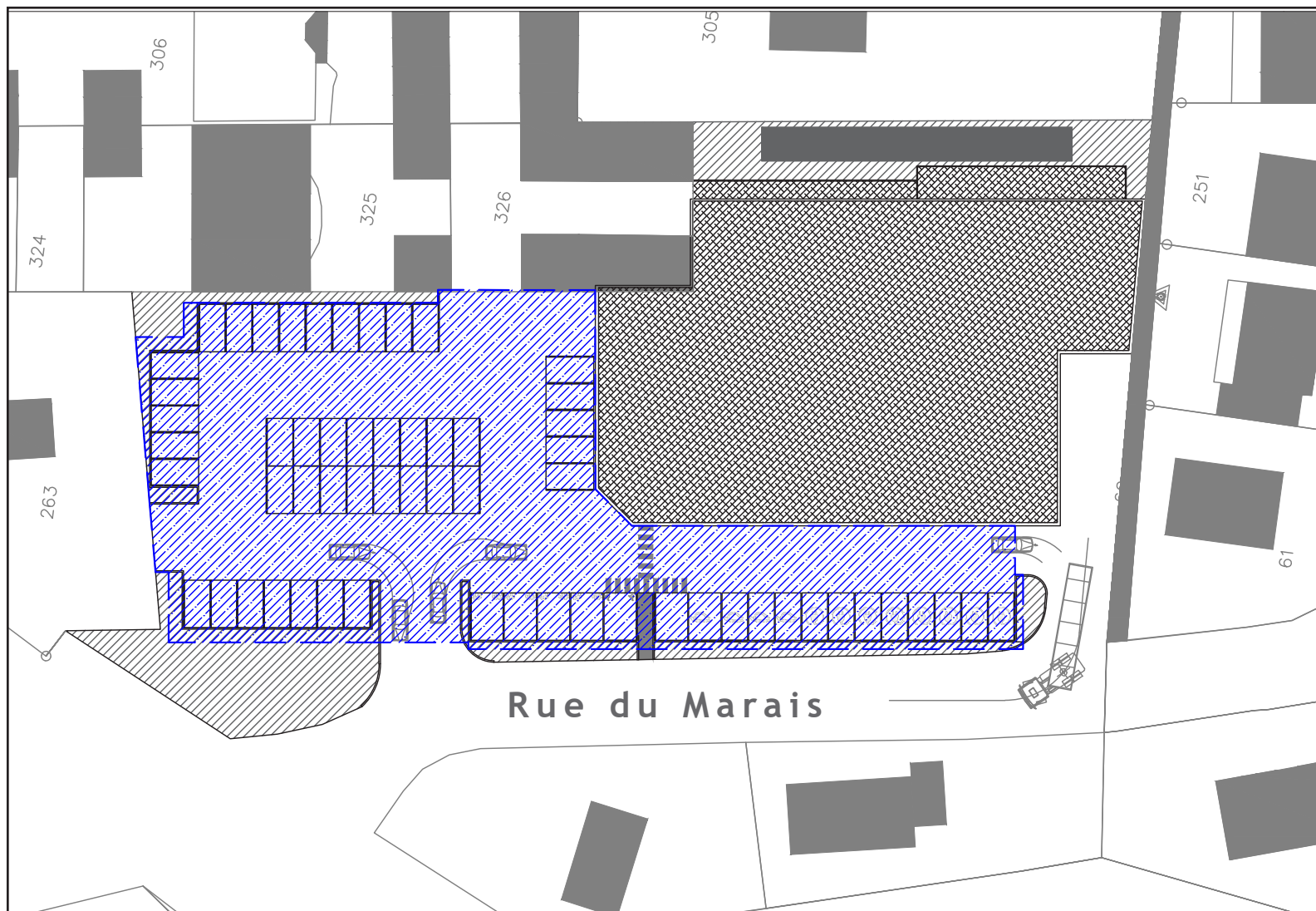
Cet avant-projet fait référence au document :
« *Cahier de recommandations pour les magasins types en France – Paysager les magasins en ombrageant les parkings avec des arbres* » du 27 septembre 2024.

Indice 01 - 22 avril 2025

Surface assujettie à l'obligation d'ombrage :

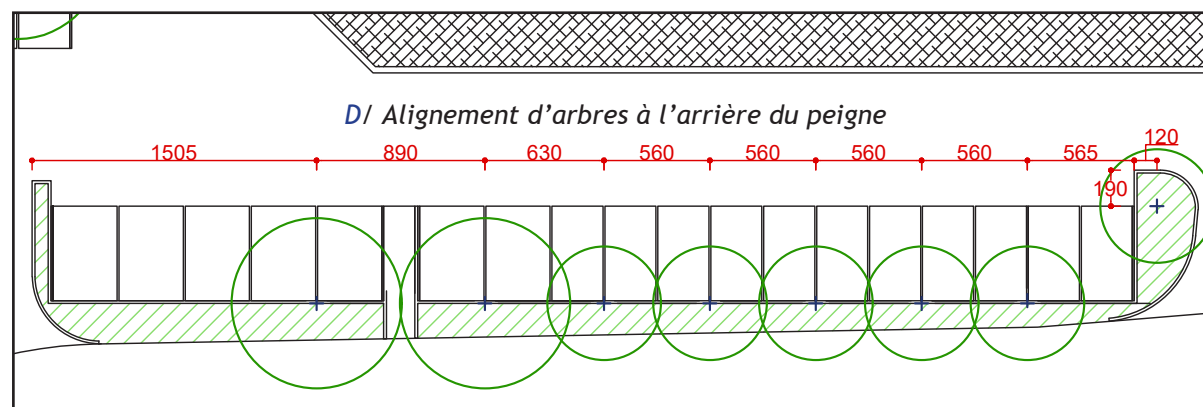
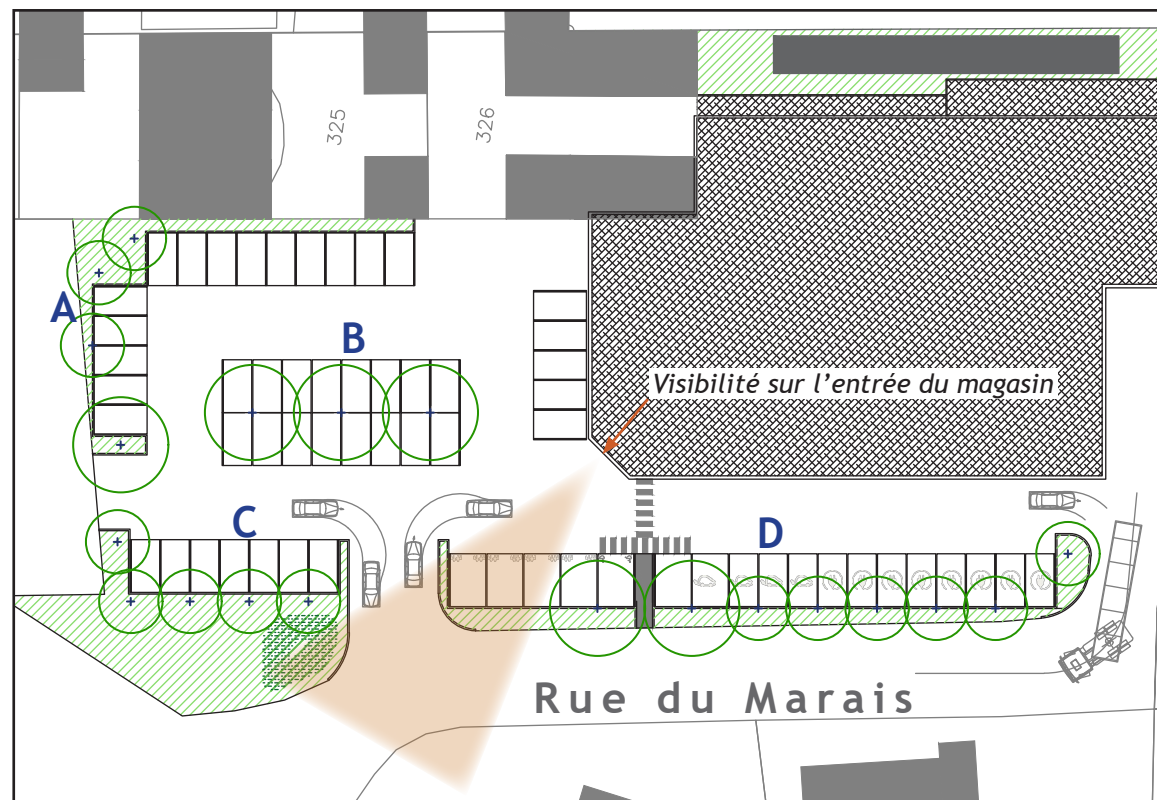
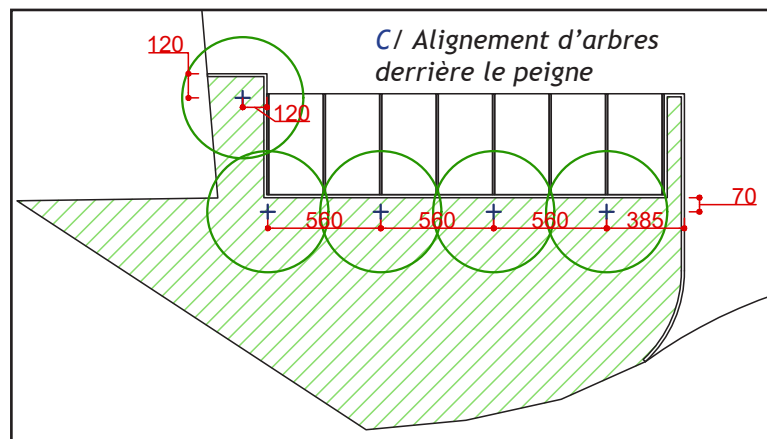
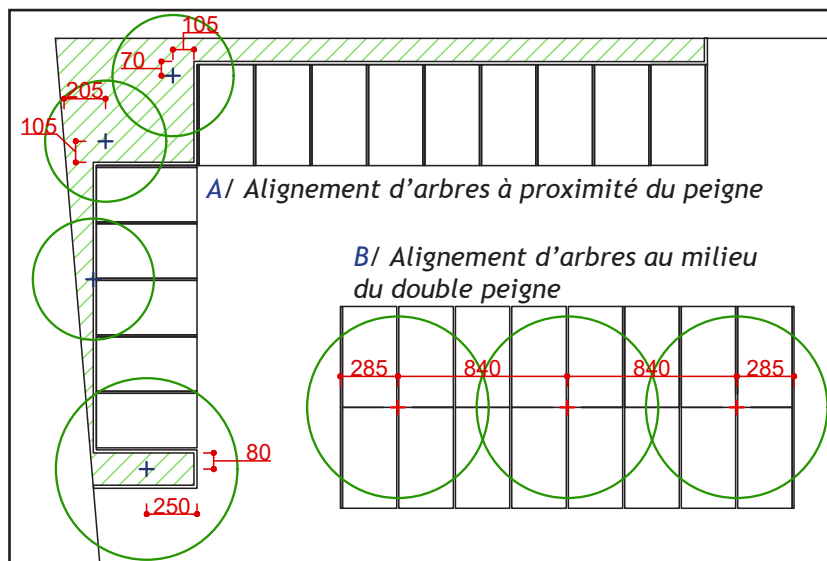
- *Emplacements de stationnement*
- *Voies de circulation*
- *Cheminements*
- *Espaces interstitiels*

Nous avons étendu la surface assujettie aux bandes d'espace vert directement contiguës au parking, afin de planter les arbres dans les conditions les plus favorables.



*Le projet prévoyant 60 places de parking, le dispositif d'ombrage doit réglementairement comporter au moins 20 arbres, plantés dans la surface assujettie**

Nous proposons l'implantation de 20 arbres dans la surface assujettie, en maintenant dégagée au maximum la visibilité sur le totem, ainsi que sur l'entrée du magasin depuis la rue :



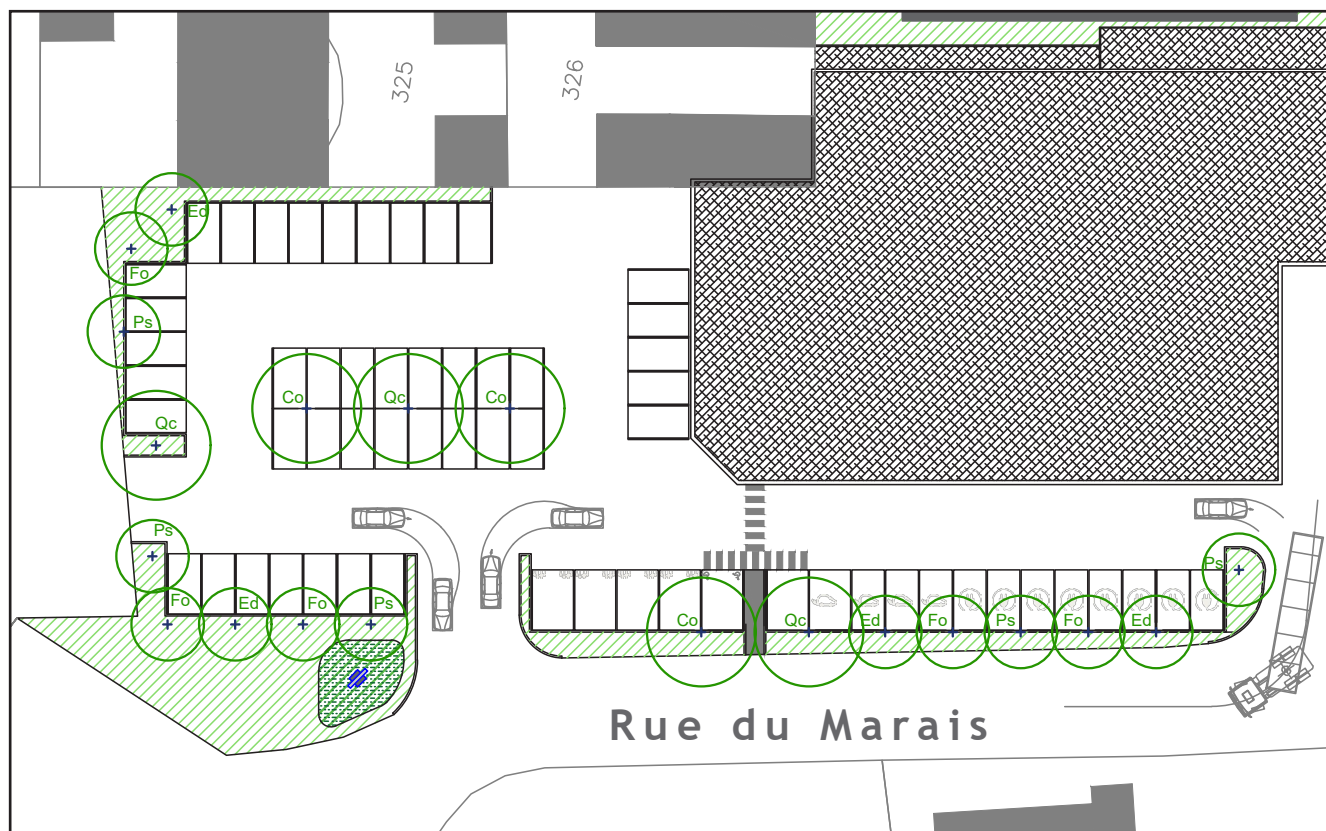


Boulay-Moselle se situe dans le Nord-Est de la France, dans une zone à climat semi-continental :

- Hivers froids, avec des périodes de gel fréquentes entre novembre et mars. En moyenne, on compte 50 à 70 jours de gel par an.
- Étés relativement chauds, mais ponctués d'orages.
- Amplitudes thermiques marquées entre les saisons.
- Précipitations bien réparties, mais souvent plus importantes au printemps et à l'automne.

Ce climat impose de choisir des essences résistantes au froid, mais aussi capables de supporter la chaleur estivale sur les parkings (milieux secs et chauds).

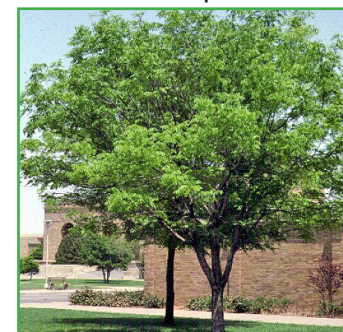
- Le PLU n'exige aucune essence d'arbre particulière



• *Euodia daniellii* (Ed)
Arbre à miel | 4 U



• *Fraxinus ornus* (Fo)
Fraxinus ornus | 5 U



• *Pistachia sinensis* (Ps)
Pistachier de chine | 5 U

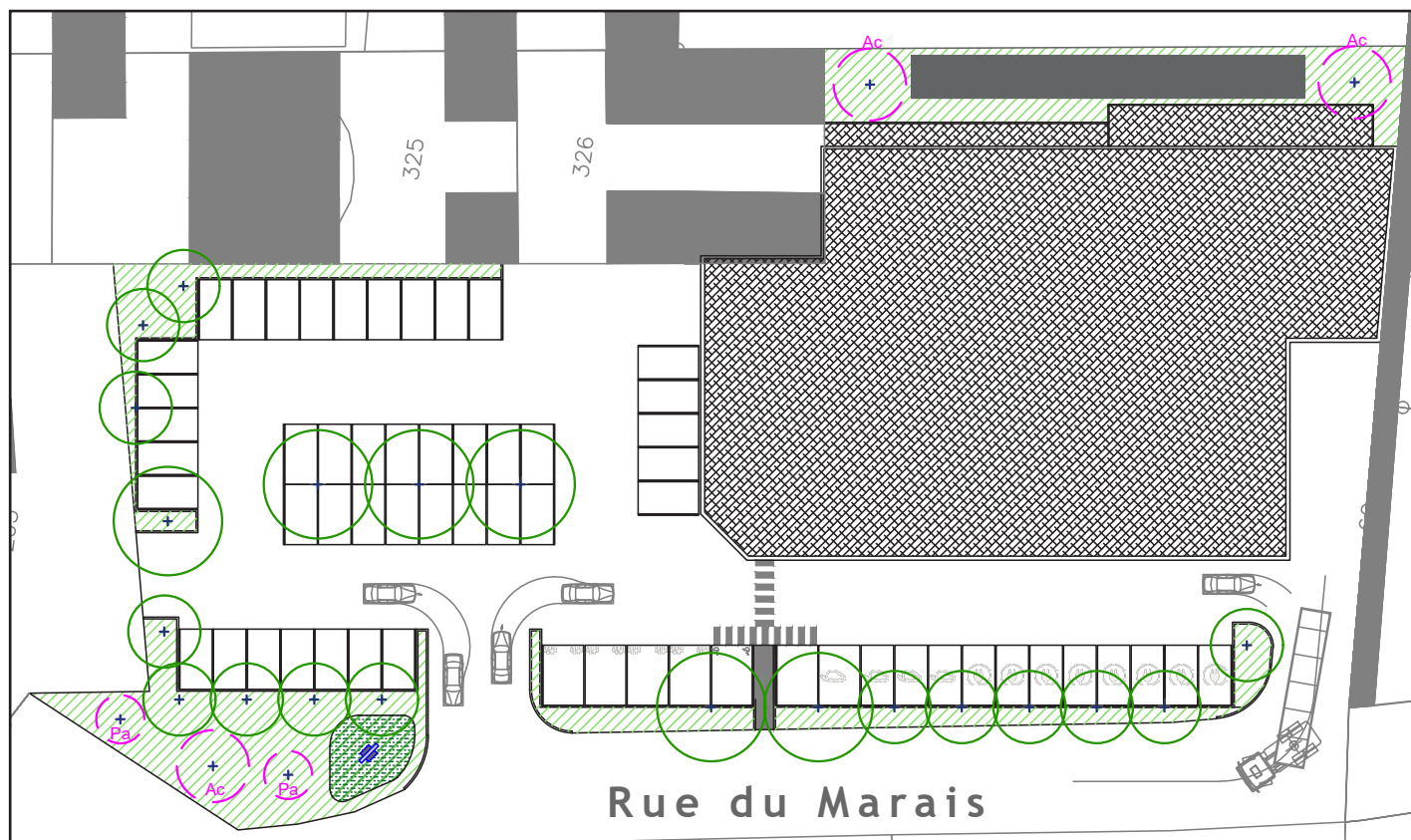


• *Quercus cerris* (Qc)
Chêne chevelu | 3 U



• *Celtis occidentalis* (Co)
Micocoulier de Virginie | 3 U

20 arbres, motte : 18/20



- *Prunus accolade* (Pa)
Cerisier ornemental | 2 U



- *Acer campestre* (Ac)
Erable champêtre | 3 U

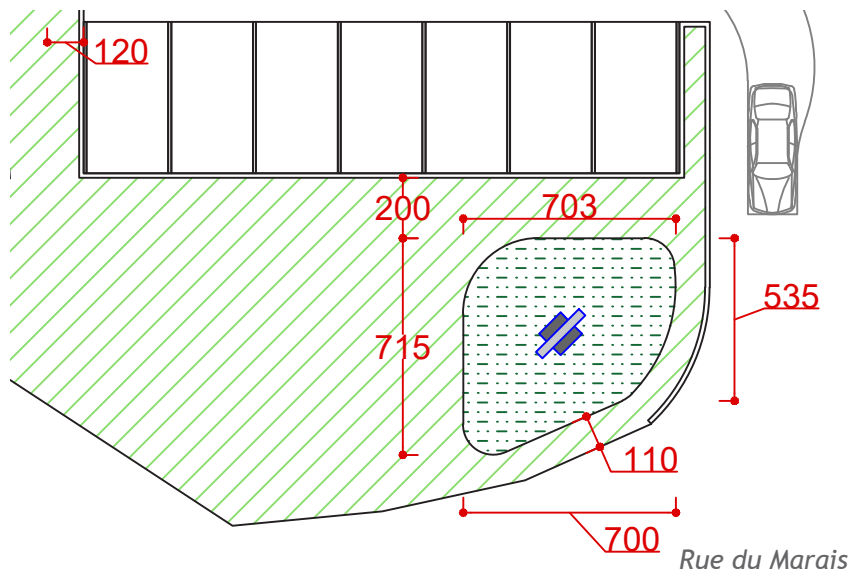
Au-delà des obligations réglementaires d'ombrage du parking, pour l'insertion du site dans le paysage environnant, nous suggérons la plantation dans les espaces verts de 5 arbres de moyen et petit développements.

5 arbres, motte : 18/20

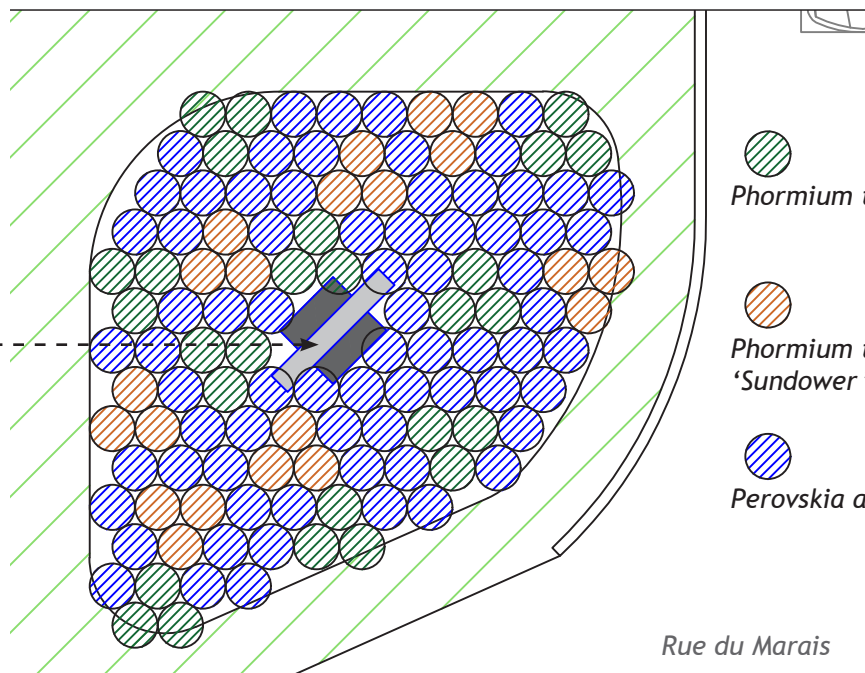
Paysage du site au-delà de l'ombrage (massif fleuri)



Massif d'accueil



Totem Aldi

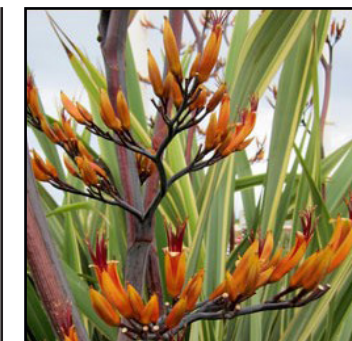


Phormium tenax

Phormium tenax
'Sundowner' ou 'Pink Panther'

Perovskia atriplicifolia 'Blue Spire'

Qté



27

• Pt | *Phormium tenax*
Lin de Nouvelle-Zélande



21

• Pts | *Phormium tenax*
'Sundowner' ou 'Pink Panther'



72

• Pab | *Perovskia atriplicifolia*
'Blue Spire': Saug de Sibérie

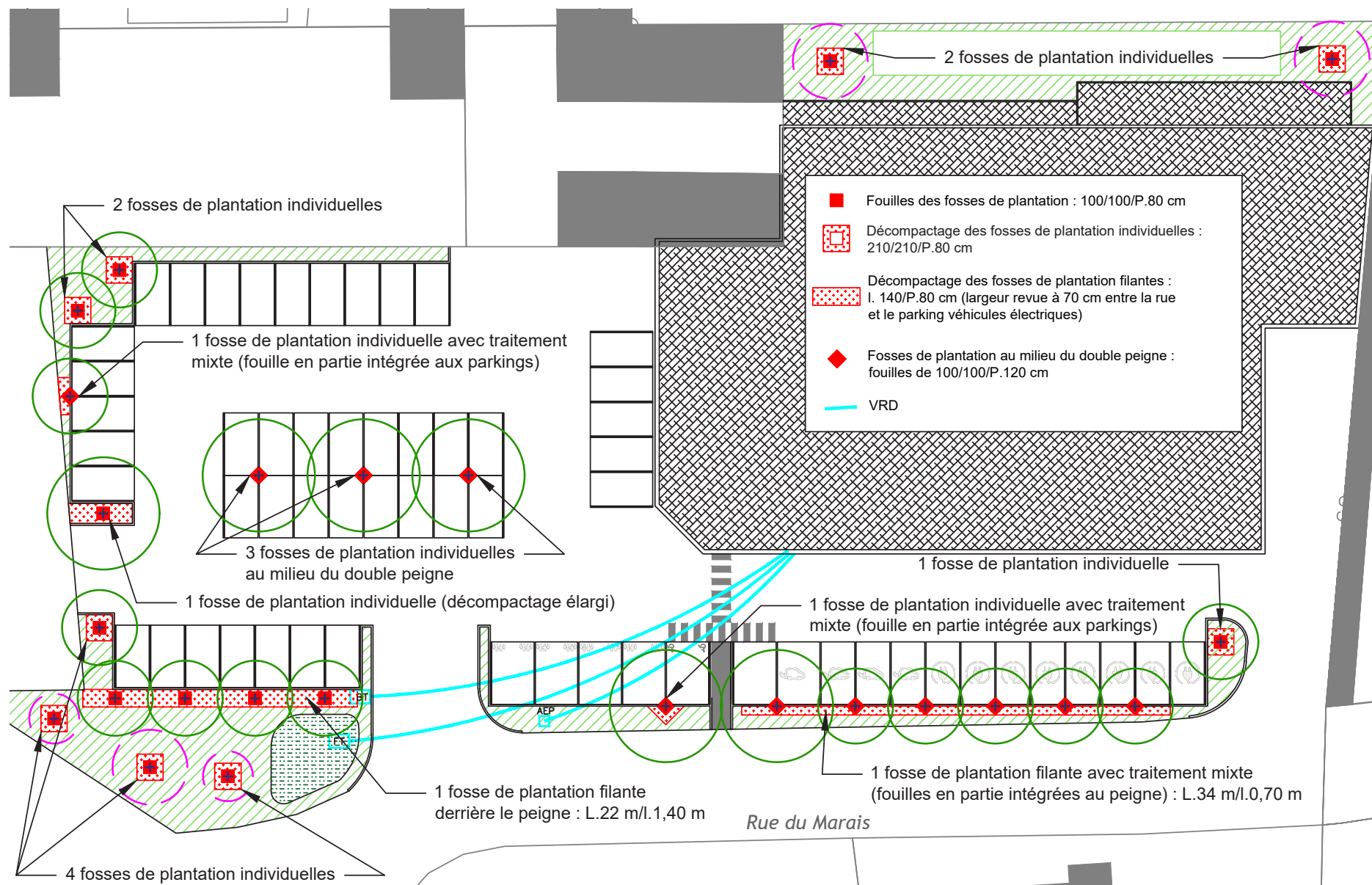
40 m², 120 vivaces : C5 l

Plan des fosses de plantation

12 fouilles de fosses individuelles : 12 m²/P. 80 cm
3 fouilles de fosses _ Double peigne : 3 m²/P. 120 cm
10 fouilles de fosses filantes : 10 m²/P. 80 cm

| 12 zones de décompactage de fosses individuelles ≈ 38,5 m²/P. 80 cm
| Aucun décompactage.
| 2 zones de décompactage de fosses filantes ≈ 48 m²/P. 80 cm

--> VOIR LES CLAUSES PARTICULIÈRES CI-APRÈS



Achat

Forme : arbre tige, avec hauteur sous couronne 2 m.

Force : 18/20 cm.

Conditionnement : motte, diamètre minimum 60 cm.

Manutention, chargement, déchargement : par 3 points de fixation (2 crochets dans la motte et 1 sangle autour du tronc).

Force = circonférence du tronc
à 1 m du collet : 18 à 20 cm

Houppier

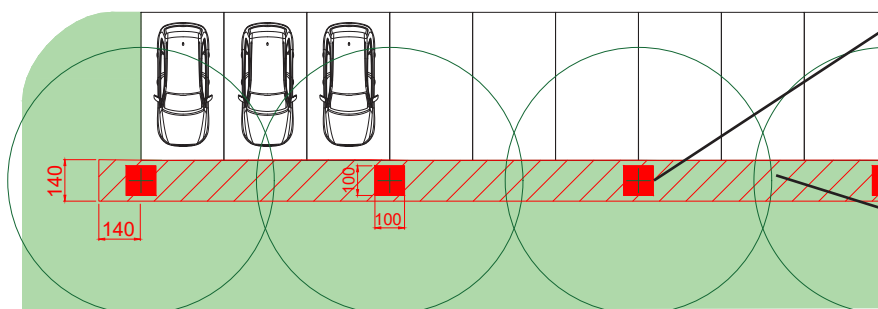
Collet

Motte racinaire,
diamètre min. 60 cm

Hauteur sous
couronne :
min. 2 m

Plantation

Fosses de plantation : selon le plan fourni :



Creuser 1 fouille par arbre au godet

Superficie : 1 m²
Profondeur : 80 cm

Le reste de la fosse est simplement
décompacté à la dent Becker.

Superficie selon le plan fourni :
Prof. 80 cm

Ici c'est une fosse filante, c'est le même
principe pour décompacter autour d'une
fosse individuelle.



Plantation

Substrats de plantation : dans les fouilles, mélanger la terre en place avec 50 % de terre végétale.

Plantation :

- préserver la structure de la motte, défaire les attaches autour du collet,
- respecter le collet de l'arbre qui doit se situer exactement au niveau du sol (après défoisonnement),
- amender en surface avec de la matière organique type Frayssinet « Organic Équilibre » (NPK).

Tuteurage : tuteur tripode (ou à défaut bipode), ancré à 1 m de profondeur.

Cuvette et apport d'eau :

- façonner une cuvette d'arrosage au pied de chaque arbre, diamètre 60 cm, hauteur 15 cm,
- plomber avec 100 l d'eau par sujet (l'arrosage automatique est proscrit au pied des arbres).

Paillage : pailler les cuvettes avec un paillage organique type copeaux de bois, 15 cm épaisseur.



Plantation avec cuvette d'arrosage

Gestion en période de reprise

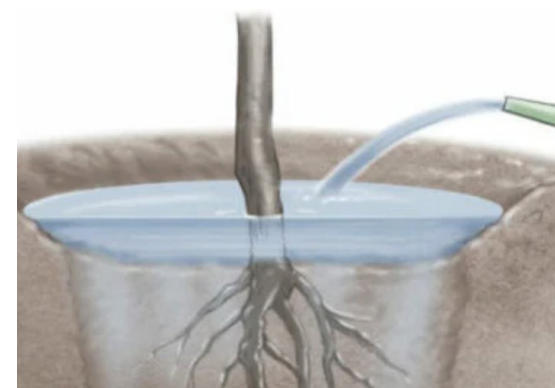
Apport d'eau manuel (1 ou 2 ans) :

- il est indispensable de prévoir au contrat d'entretien, un apport d'eau périodique et conséquent (contrat avec l'entreprise qui a planté les arbres, incluant une garantie de reprise de 1 ou 2 ans),
- l'arrosage automatique est proscrit, car il a un effet contre-productif pour l'enracinement des arbres.

Quantité : 100 l d'eau, dans la cuvette, au pied de chaque arbre.

Fréquence : toutes les 3 à 4 semaines, entre avril et octobre (soit 7 à 9 arrosages par an).

En cas d'arrêté préfectoral ou municipal interdisant ou restreignant l'utilisation d'eau, l'arrosage des arbres plantés depuis moins de 2 ans est toujours autorisé, en modulant les horaires.



Apport d'eau périodique aux arbres pendant 1 ou 2 ans

Tableau des mesures minimales de restriction des usages de l'eau (1)

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Pour rappel : ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées et dès lors que les prélèvements sont réalisés à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage.

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise (2)	P	E	C	A
Arrosage des espaces arborés, pelouses, massifs fleuris, espaces verts.		Interdit entre 11h et 18h.	Interdit. Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans (de 20h à 9h).		x	x	x	x

Achat

Gabarit : fournir au minimum du gabarit C 5 l (conteneur de 5 litres) pour obtenir un effet dès la plantation.

Plantation

Trous de plantation : creuser des trous d'un volume 2 fois supérieur au contenant des végétaux.

Substrats de plantation : mélanger la terre en place à 50 % avec de la terre végétale, ou avec un substrat amendé de façon organique.

Plantation :

- déchignonner si les racines chignonnent (tournent sur elles-mêmes),
- humidifier la motte avant plantation, et effectuer un apport d'eau abondant à la plantation.

Paillage : pailler l'ensemble du massif avec un paillage organique (type copeaux de bois) ou minéral (type pouzzonale), 5 à 8 cm d'épaisseur (la pose d'une bâche est proscrite).



Paillage de l'ensemble du massif

Arrosage la première année

Soit arrosage automatique :

- vous pouvez choisir d'installer un circuit d'arrosage automatique dans le massif,

Soit apport d'eau manuel la 1re année :

- si non, il est indispensable de prévoir, au contrat d'entretien, un apport d'eau manuel la 1re année (minimum : 5 litres d'eau au pied de chaque plante, chaque mois, d'avril à octobre),
- au-delà de la 1re année, les plantes seront autonomes pour leurs besoins en eau (sauf en période de canicule, où l'apport d'eau doit être repris).



Apport d'eau 1 an, au pied des vivaces